

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/05/2017

Dossier complet le :

29/05/2017

N° d'enregistrement :

2017-605199

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un bâtiment commercial LIDL / Chemin du Romany à MEZE (34) / Avec démolition d'un Bâtiment existant.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Michael DOUMENC

RCS / SIRET

343262062004901

Forme juridique

SNC : Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 / a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 91 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un magasin Lidl (surface de plancher 1935 m²) et l'aménagement de voiries, de parkings extérieurs (91 places) avec espaces verts.

L'emprise du projet comprend à l'état actuel une habitation et des terrains en friche.

Le projet sera implanté sur 7 parcelles d'emprise 8 151 m².

Le magasin sera situé chemin du Romany. L'accès au magasin se fera à partir des voies suivantes : Chemin du Romany, Chemin du Romany Bas, Route de Pezenas (RD 613).

Le projet de construction du magasin Lidl sera réalisé après démolition du bâtiment d'habitation existant.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction du magasin Lidl vise à proposer une offre de commerce de proximité fonctionnelle et durable au droit du site. Le projet comprend les enjeux suivants :

Mise en œuvre d'un bâtiment commercial fonctionnel et ergonomique : La création du magasin permettra d'offrir un espace de vente moderne et confortable pour les clients et les employés (confort thermique, acoustique et lumineux, optimisation des agencements des espaces de ventes avec de larges allées, accès et stationnements PMR, stationnements famille, covoiturage, ...)

Prise en compte des problématiques de développement durable : Projet respectueux de l'environnement (emploi de matériaux recyclables, et durables), Intégration paysagère (emploi d'essences locales pour les espaces verts), Économies d'énergie (panneaux solaires photovoltaïques, amélioration des performances des installations), Limitation de l'imperméabilisation des sols, Récupération des eaux pluviales, Traitement des eaux ruisselant sur les voiries, Bornes pour véhicules électriques, Stationnements cycles pour encourager les modes de transports alternatifs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprendront les phases suivantes :

1. Démolition du bâtiment et des infrastructures existantes
2. Construction du magasin Lidl

Phase de démolition :

Période : 2 ieme trimestre 2018 / Période de travaux : 2 semaines.

Les opérations de démolition (démarche sélective avec le tri des matériaux) seront accompagnées d'un plan de retrait des déchets et de gestion de éventuelles polluants (conformément à la réglementation).

Phase de construction :

Période : 2 ieme trimestre 2018 / Période de travaux : 20 semaines.

La phase de travaux sera réalisée dans la continuité des travaux de démolition. Ces travaux comprendront la réalisation des plateformes du bâtiment, des réseaux VRD, du gros œuvre, de la charpente, de la couverture et enfin des travaux de second œuvre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Période d'ouverture : Le magasin sera exploité du lundi au Samedi de 8h30 à 20h00.

Fréquentation : La fréquentation attendue de ce nouveau magasin sera d'environ 1000 clients/jour.

Accès : Les clients accéderont au magasin à partir des voies suivantes : Chemin du Romany, Chemin du Romany Bas, Route de Pezenas (RD 613).

Raccordement réseaux et alimentation électrique : Le magasin sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, télécom). Alimentation électrique : Outre le raccordement au réseau électricité, le magasin sera équipé de panneaux photovoltaïques pour son alimentation électrique.

Assainissement eaux pluviales : Les eaux pluviales seront collectées, stockées puis rejetées vers le réseau d'assainissement eaux pluviales.

Assainissement eaux usées : Les eaux usées seront collectées et rejetées vers le réseau d'assainissement eaux usées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne fait l'objet :

> d'aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait l'objet :

> d'une procédure de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	8 151 m2
Surface de plancher du magasin	1 935 m2
Surface de voiries / parkings imperméabilisés	4 508 m2
Surface de parkings non imperméabilisés	1 415 m2
Nombre d'aires de stationnements	91 emplacements
Surface des espaces verts	1 087 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin du Romany, 34 140 Mèze

Parcelles N° CC 23, 42, 43, 44, 45, 393,
p574.

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°35'51"E Lat. 43°25'56"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de Znieff au droit du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas répertoriée en commune Littorale. Le projet est situé à 1.3 km du bord de l'étang de Thau.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'un Plan de prévention du bruit sur le territoire communal - Approuvé le 01/04/2010.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone humide ni dans le périmètre du projet ni à proximité.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation approuvé par arrêté préfectoral du 25/01/2012. Le site est en dehors de toute zone inondable réglementée selon la cartographie réglementaire du PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non recensé dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet implanté au sein de la ZRE - Aquifère des sables Astiens de Valras à Agde - Arrêté du 09/08/2010.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire aménagée n'est pas située à proximité d'une zone Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches correspondent à : Zone Spéciale de Conservation - Herbiers de l'étang de Thau - FR 910 14 11 Zone de Protection Spéciale - Etang de Thau et Lido de Sète - FR 911 2018 La zone la plus proche est située à 1.5 km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comprend pas de captage d'eau. L'alimentation en eau potable du site sera assurée comme en situation actuelle à partir du réseau d'alimentation en eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau sur les eaux souterraines n'est prévu dans le cadre du projet. Le projet comprendra une rétention avec rejet des eaux pluviales du site vers le réseau pluvial. La rétention eaux pluviales garantira la non aggravation des débit de rejet vers l'exutoire. La rétention permettra en outre le traitement des eaux de ruissellement par décantation, ce qui permettra de garantir aucune incidence qualitative sur le milieu récepteur. Le projet n'entraînera pas de modifications sur la masse d'eau exutoire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain naturel, ce qui ne devrait pas être générateur de déblais à évacuer. Si une quantité limitée de matériaux devait être évacuée dans le cadre des travaux de terrassement, ils seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. Les déchets seront évacués vers des filières locales. Le projet engendrera des déchets et des matériaux liés à la démolition des constructions existantes. Ceux ci seront gérés conformément à la réglementation sur la gestion des déchets de chantiers et auprès des filières de valorisation locales prioritairement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain naturel, ce qui ne devrait pas être générateur de remblais a amener sur le site. Une quantité limitée de matériaux pourrait toutefois être nécessaire aux opération de spécifiques du chantier : remblais des structures enterrées démantelées, adaptation sur le modelé topographique, remblais de tranchée. Dans ce cadre, les matériaux éventuellement excédentaires du chantier seront utilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement aménagé et occupé par une habitation et des terrains en friche. Il est pour parti imperméabilisé et artificialisé. Le projet n'aura donc aucun impact sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude est implantée dans une zone urbanisée. Le site est par ailleurs pré aménagé en situation actuelle. La zone d'étude ne présente pas les caractéristiques des habitats répertoriés sur les zones natura 2000 les plus proches. Le projet d'aménagement sur le site n'est donc pas de nature à modifier ou a détruire des habitats ou des espèces d'intérêt communautaires, ni en phase chantier, ni en phase exploitation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au regard des zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2., le projet n'est implanté sur aucune zone de protection ou d'inventaire particulière, n'est pas dans une zone réglementée soumise au risque d'inondation, ni sur le périmètre de protection d'un captage d'eau potable.</p> <p>Le projet n'aura pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase travaux ni en phase exploitation.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En situation actuelle, le terrain du projet est aménagé et occupé par une habitation avec des terrains en friche. La zone aménagée se situe dans un secteur urbanisé. Les parcelles sont pour parties imperméabilisées à l'état actuel.</p> <p>Le projet n'entraînera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques.</p> <p>Le projet n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des risques naturels.</p> <p>Pour autant la commune dispose d'un PPRN inondation.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.</p> <p>Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés. Ces déchets sont valorisés par des prestataires extérieurs ou collectés par l'organisme en charge du ramassage des ordures ménagères sur la commune à fréquence régulière.</p>
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transport de matériels / matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantité et en durée) et limités par l'organisation du chantier.</p> <p>En phase exploitation, le trafic supplémentaire généré par le magasin ne devrait pas être significatif au regard du trafic existant. Le site disposera de 3 entrées (Ch du Romany, Ch du Romany bas et RD 613). Le Trafic de véhicules légers sera limité aux horaires d'ouvertures du magasin.</p>
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec les engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et restera à priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur.</p> <p>En phase exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera limité au regard du fond acoustique existant en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée au droit de la route RD 613.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet en phase de chantier et d'exploitation n'engendrera pas d'odeurs ou de nuisances olfactives significatives.</p> <p>En phase chantier : Les équipements et véhicules motorisés ou les mises en œuvre de matériaux de type enrobés présenteront de niveaux d'émissions conformes avec la réglementation en vigueur.</p> <p>En phase exploitation : les déchets du site seront stockés dans des locaux spécifiques fermés et ventilés. Les déchets seront régulièrement extraits du site par un service de ramassage des ordures adapté.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet en phase de chantier pourra émettre des vibrations. Celles ci seront générées par les engins de chantier.</p> <p>L'incidence en phase chantier sera limitée dans le temps et devrait être de faible intensité.</p> <p>Le projet en phase d'exploitation n'émettra pas de vibrations significatives.</p> <p>Le projet ne sera pas concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet présentera des émissions lumineuses en phase exploitation.</p> <p>En phase chantier : Il n'est pas prévu de travaux en période nocturne.</p> <p>En phase exploitation : Le projet comprend des candélabres implantés en capacité et en quantité limitée pour garantir une luminosité adaptée. Les éclairages seront prioritairement destinés aux zones de stationnements et de cheminements extérieurs. Ces équipements seront gérés automatiquement et éteints en dehors des périodes d'ouvertures. Les abords du site au droit des voies publiques seront éclairés à partir des équipements publics d'éclairage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet en phase de chantier et d'exploitation n'engendrera pas de rejets significatifs dans l'air.</p> <p>En phase de chantier : Les rejets atmosphériques seront limités et liés au trafic des véhicules et engins de chantier.</p> <p>En phase d'exploitation : les rejets dans l'air seront liés aux flux de circulation la plateforme. A ce titre, les livraisons seront limitées et optimisées pour limiter les rejets.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, le projet n'engendrera pas de rejets liquides.</p> <p>En phase exploitation, le projet comprend la création de surfaces imperméabilisées. A ce titre le projet comprendra la création d'une structure de rétention destinée à garantir aucune modification quantitative ou qualitative des émissions d'eaux de ruissellement vers la masse d'eau exutoire. Les eaux de ruissellement du projet seront rejetées dans le réseau pluvial communal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, le projet n'engendrera pas d'effluents. La zone de travaux sera équipée de sanitaires de chantier.</p> <p>En phase exploitation, les effluents domestiques du magasin seront collectés et évacués vers le réseau d'assainissement eaux usées de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, les travaux de démolition et de construction généreront des déchets de chantier (déchets inertes et DIB). Ces déchets seront triés et éliminés conformément à la réglementation. Afin de limiter les flux de circulation, les filières de traitement locales seront privilégiées.</p> <p>En phase exploitation, l'activité du site générera des déchets qui pour l'essentiel seront recyclés par la société, puis par des prestataires spécialisés. Les déchets non valorisables seront ramassés par le service de collecte des ordures ménagères.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de magasin Lidl est implanté en dehors des aires de patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager et de leurs a zones d'influence. Le projet ne portera pas atteinte aux aires précités.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de magasin Lidl entraînera une modification des activités humaines au droit du site. A l'état actuel, l'aire aménagée comprend un bâtiment d'habitation avec des espaces verts en friche. En situation future, l'emprise du projet comprendra un bâtiment commercial avec des aires de stationnement et des espaces verts.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le bâtiment répond à la réglementation thermique RT 2012 (adaptation de l'isolation thermique du bâtiment pour limiter les consommations énergétiques). Les éléments constitutifs du bâtiment seront pour partie recyclables.

Espace foncier aménagé : Le projet de magasin Lidl est implanté en lieu et place d'un bâtiment d'habitation avec espaces verts en friche. L'aire d'implantation est pré aménagée. A ce titre, le projet n'entraînera pas de consommation d'espaces naturels, forestiers ou agricoles.

Surfaces imperméabilisées : La quasi totalité des espaces de stationnements sera de type perméable. Les surfaces imperméabilisées projetées seront sensiblement augmentées par rapport à l'état initial. Le projet comprendra une rétention eaux pluviales garantissant aucune incidence quantitative ou qualitative sur la masse d'eau exutoire.

Transports et flux de circulation : de part les partis architecturaux pris en considération (bornes de recharges pour véhicules électriques, parkings à vélo, revêtements perméables sur stationnements) le projet permettra de limiter les nuisances sonores et les émissions de polluants liés au trafic de véhicules légers.

Eclairage du site : Modalités d'éclairage du site contrôlées et adaptées aux périodes d'exploitation.

Gestion des déchets : comprenant tri sélectif, recyclage, valorisation.

Intégration paysagère : l'opération de travaux comprend un traitement spécifique des espaces verts avec des essences locales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de magasin Lidl sera implanté au droit d'un bâtiment d'habitation avec espaces verts en friche. L'opération s'inscrit dans une zone urbaine dépourvue d'enjeux environnementaux significatifs. Les surfaces imperméabilisées projetées seront sensiblement augmentées par rapport à l'état initial. A ce titre, le projet comprendra une rétention eaux pluviales garantissant aucune incidence quantitative ou qualitative sur la masse d'eau exutoire. Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation pour limiter les émissions et les nuisances sur l'environnement. Le magasin Lidl n'entraînera pas d'incidences notables sur l'aire d'implantation en situation future. L'incidence hydraulique sur le milieu aquatique récepteur est analysée dans l'étude hydraulique du projet. Au regard des éléments d'analyse précités, la réalisation d'une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Extrait du plan de zonage du PPR Inondation Annexe 8 : Plan du réseau d'assainissement eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Béziers

le, 24 / 05 / 2017

Signature


LIDL
DIRECTION REGIONALE DE BEZIERS
ZAC Béziers Ouest
Route de Maureilhan
34500 BEZIERS
Tél : 04 67 09 57 70 - Fax : 04 67 09 57 86
SIRET : 343 262 622 15659

